

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Délibération 36/2025

Date de publication : 23 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 21 octobre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice: 13 Présents: 10 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR – Mme LANCIEN - M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET- Mme OUMBICHE - M. MORIZUR
M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER,

Secrétaire de séance : M. MORIZUR

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

36/2025– Décision modificative au budget de la commune 2025

Une dépense initialement imputée au compte 231 « travaux bâtiments », doit être finalement imputée au compte 21 « immobilisations corporelles » en raison de l'investissement sur courte terme.

Section d'investissement :

- Chapitre 21 immobilisation corporelles = + 12 000 €
- Chapitre 23 immobilisation en cours = - 12 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- Voter la décision modificative de la section d'investissement au budget de la commune 2025

ADOPTENT :

A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 029-212902407-20251021-362025-DE

Affiché le 23 octobre 2025

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS**



*Le Secrétaire
J. Morizot*